



CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Conformément aux dispositions de l'article R111-12 du Code du Tourisme, les dispositions des articles R211-3 à R211-11 du Code du Tourisme sont reproduites à titre de Conditions Générales de Vente et applicables à l'organisation et à la vente de voyages, séjours et forfaits touristiques au sens des articles L211-1 du Code du Tourisme.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'association TRAVEL AGE sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, L'association TRAVEL AGE dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Conditions particulières de vente :

1 - INSCRIPTION ET PAIEMENT

Toute inscription à l'un de nos voyages sera définitivement confirmée à la réception du bulletin d'inscription et d'un acompte selon les modalités mentionnées dans le devis.

Le solde du voyage devra nous parvenir au moins 30 jours avant le départ. Si votre solde ne nous est pas parvenu dans les délais requis, votre inscription pourrait être annulée et soumise aux conditions d'annulation habituelles. En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ, le prix

total du voyage devra être réglé à l'inscription.

2 – ANNULATION

Toute annulation de votre part devra nous être notifiée dans les plus brefs délais par téléphone et confirmée par courrier ou e-mail. Les versements effectués seront remboursés selon les conditions ci-dessous.

Frais d'annulation :

- au-delà de 60 jours avant le départ : 10 % du prix du voyage
- entre 60 et 31 jours avant le départ : 25 % du prix du voyage
- entre 30 jours et 15 jours avant le départ : 50 % du prix du voyage
- entre 14 jours et 3 jours : 80% du prix du voyage
- entre 2 et 0 jours : 100% du prix du voyage

Aucun remboursement n'est effectué dans les cas suivants :

- Interruption de voyage, sauf si cette interruption intervient du fait des organisateurs
- Non-présentation aux heures et lieux de convocation mentionnés dans le carnet de voyages
- Absence de documents de voyages (passeports, visas, certificats de vaccination, etc.)

3 - ASSURANCES

Pour votre confort et votre sécurité, l'assurance assistance/rapatriement est incluse dans le prix de voyage. Pour plus de couverture, nous vous conseillons de souscrire le jour de votre inscription une assurance annulation/bagages/interruption de voyage.

4 – SECURITE DU VOYAGEUR

Pour des raisons de sécurité ou sur les recommandations du Ministère des Affaires Etrangères, nous pouvons être amenés à modifier un programme ou annuler un départ. En cas de modification d'un programme, nous rembourserions l'éventuelle différence entre les prestations d'origine et celles de remplacement. En cas d'annulation du départ par l'organisateur, l'intégralité des sommes versées serait remboursée. Aucun dédommagement complémentaire ne saurait être accordé dans ces circonstances.

Si à la suite d'une modification de programme, vous souhaitez annuler votre participation, nos conditions d'annulation s'appliqueraient. Toutefois, dans ce contexte, nous nous efforcerions de minimiser les frais.

Tous les passagers doivent s'assurer qu'ils sont médicalement, physiquement et/ou psychiquement aptes à voyager. Nous nous réservons le droit de ne pas accepter un participant ne présentant pas les aptitudes, ou l'autonomie nécessaire à un voyage.

De même nous pouvons refuser qu'un participant poursuive le voyage si son état de santé ou son comportement mettrait en danger sa propre sécurité, celle du groupe ou son bien-être.

Nos groupes peuvent compter des personnes à mobilité réduite dont :

- 1 à 2 personnes équipées de leur fauteuil roulant manuel et pliable,
- ou 1 ou 2 fauteuils roulants manuels et pliables loués à l'occasion du séjour pour des personnes fatigables moyennant la prise en charge financière par celles-ci,
- le maximum étant de 2 fauteuils manuels roulants pliables quelle soit la situation

- Aucun fauteuil roulant électrique dans nos groupes

5 – MODIFICATION EVENTUELLE DES PROGRAMMES

En dehors des circonstances liées à la sécurité des voyageurs, certains cas de force majeure, événements extérieurs ou indépendants de notre volonté (changements ou retards dans les

horaires des transports, manifestations culturelles ou événements politiques, conditions climatiques, etc.) peuvent nous conduire à modifier nos programmes sans que notre responsabilité soit engagée. Les sommes correspondant aux prestations non fournies et non remplacées seraient remboursées à l'exclusion de tous dommages et intérêts. En particulier, les conditions de transport et d'hébergement peuvent, pour des raisons techniques, être modifiées (ex : modification, retard, annulation, de vol, risque de sur réservation, grève...).

6 – RESPONSABILITE

Notre agence de voyages dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle. Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution du contrat soit imputable soit au client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

7 – PRIX

Nos prix comprennent toutes les prestations listées à la fin du programme et spécifiquement les prestations sur demandes lors de l'inscription.

Les prestations non incluses sont listées à la fin de chaque programme.

Les révisions de prix sont établies en fonction de données économiques (cours des devises, coût du transport et des carburants, des taxes, et redevances) en vogue lors de l'impression de nos programmes et d'un nombre de participants compris entre 7 et 16 personnes.

Conformément à la loi, une variation des taux de change supérieure à 4% ainsi qu'une augmentation sensible des tarifs aériens et ferroviaires, des taxes aériennes, du coût des carburants, peuvent nous amener à augmenter le prix des voyages. Cette augmentation ne pourrait en aucun cas excéder 10% du prix du voyage et vous en seriez avisés au minimum 30 jours avant le départ.

En cas de nombre insuffisant de participants, nous pouvons annuler le voyage au plus tard 30 jours avant le départ. En cas d'annulation de voyage, nous vous rembourserions intégralement les sommes que vous auriez versées sans autres indemnités. Nous nous efforcerions également de vous proposer un choix de voyage équivalent.

8 – FORMALITES

Le voyageur doit être en possession des pièces d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité), visas, autorisations et autres documents (notamment sanitaires) exigés par les autorités des différents pays où doit se dérouler le voyage.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre janvier 2004 et décembre 2013, sa durée de validité, pour les autorités françaises, a été prolongée

automatiquement de 5 ans, mais la date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Toutefois, les autorités de certains pays ne reconnaissent pas cette extension de validité. De ce fait, si la date sur votre carte est expirée, nous vous recommandons de voyager avec un passeport en cours de validité.

En aucun cas, nous ne pouvons supporter les frais supplémentaires résultant de l'impossibilité dans laquelle se trouverait le voyageur de présenter les documents requis aux autorités compétentes.

9 – BAGAGES

Pour les voyages en avion, la franchise des bagages est généralement limitée à 20 kg. Tout dommage ou perte de bagage est soumis aux conditions des transporteurs ou de l'assurance complémentaire souscrite pour couvrir ce risque.

Nous vous conseillons de ne pas laisser dans vos bagages des objets de valeur, clefs, papiers d'identité ou médicaments indispensables à votre santé.

Nous ne saurions être responsables en cas de dommages, pertes ou vols d'effets personnels.

Une liste de l'équipement à prévoir pour le séjour est adressée avant le départ

10 – RECLAMATIONS

Après avoir contacté notre agence et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai maximum de 60 jours, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.